



**BASSINS VERSANTS DES  
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DU SAGE  
des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises  
ANNÉES 2020 et 2021**

*Adopté en CLE du 22 mars 2022*

STRUCTURE PORTEUSE :

AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
1.1	PRESENTATION .....	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE .....	3
1.3	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE .....	4
<b>2</b>	<b>L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE .....</b>	<b>4</b>
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU .....	4
2.2	LE BUREAU DE LA CLE .....	5
2.3	LA CELLULE ANIMATION .....	5
<b>3</b>	<b>L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION .....</b>	<b>7</b>
3.1	SITE INTERNET DU SAGE .....	7
3.2	Le film sur le SAGE .....	7
3.3	Production de documents de communication .....	8
<b>4</b>	<b>BILAN FINANCIER.....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>BILAN ET PERSPECTIVES 2022 .....</b>	<b>9</b>

# 1 LE CONTEXTE

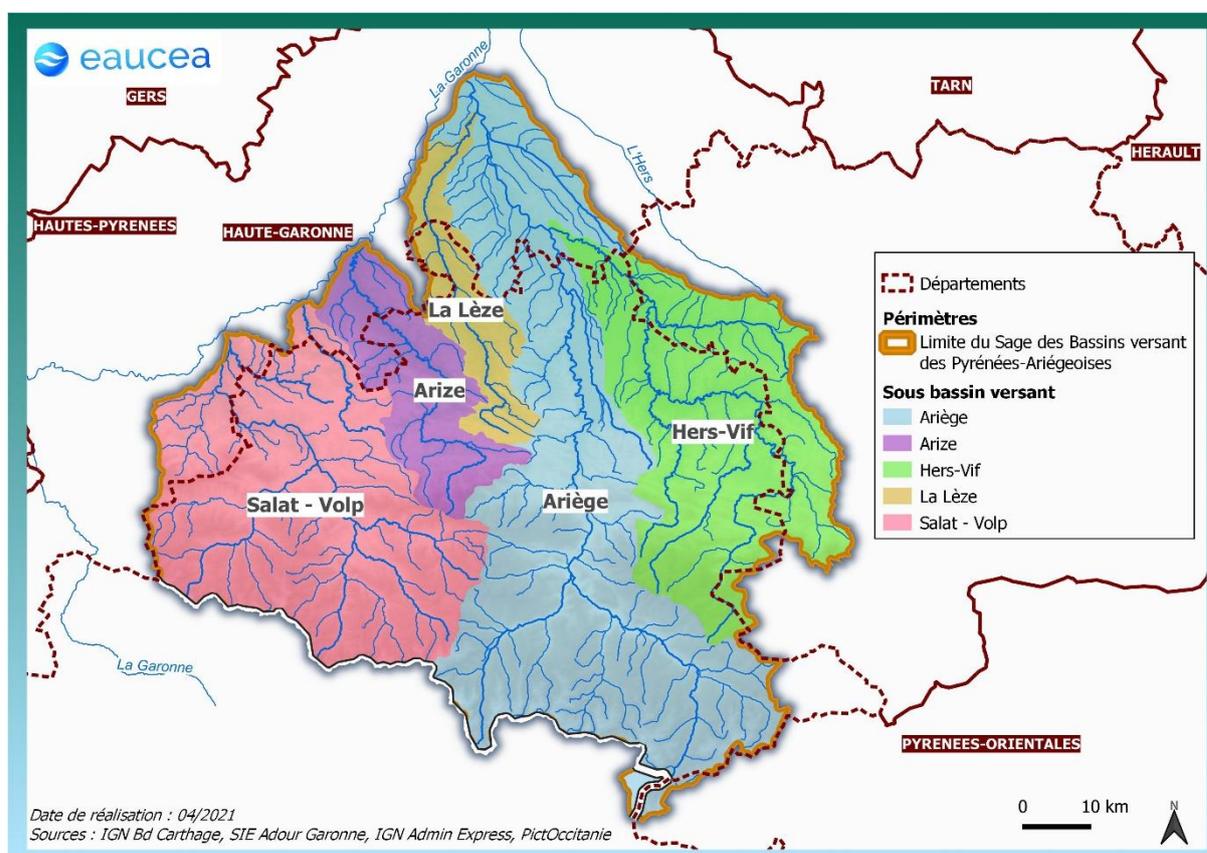
## 1.1 Présentation

Le périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA) couvre 5 bassins versants pyrénéens à l'interface entre Atlantique et Méditerranée. Il s'étend des sommets pyrénéens, touchant les frontières espagnoles et andorranes, jusqu'aux collines vallonnées du piémont et de la vallée de la Garonne.

Il recouvre l'intégralité du département de l'Ariège, une partie de la Haute-Garonne parallèlement à la vallée de la Garonne, les départements de l'Aude à l'est et marginalement des Pyrénées orientales au sud de ce périmètre.

Le SAGE BVPA représente 6 345 km<sup>2</sup> sur 3 départements, 22 EPCI et 495 communes. Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale avec 318 000 habitants soit en moyenne 50 habitants /km<sup>2</sup> (106 en France).

Les cours d'eau, situés en rive droite de la Garonne, forment plusieurs bassins versants au sein du district hydrographique Adour-Garonne. Les bassins de l'Ariège, de la Lèze et de l'Hers vif constituent l'unité hydrographique de référence (UHR) Ariège Hers vif, tandis que ceux du Salat et de l'Arize forment l'UHR éponyme. Enfin, le bassin du Volp est rattaché à l'UHR Garonne.



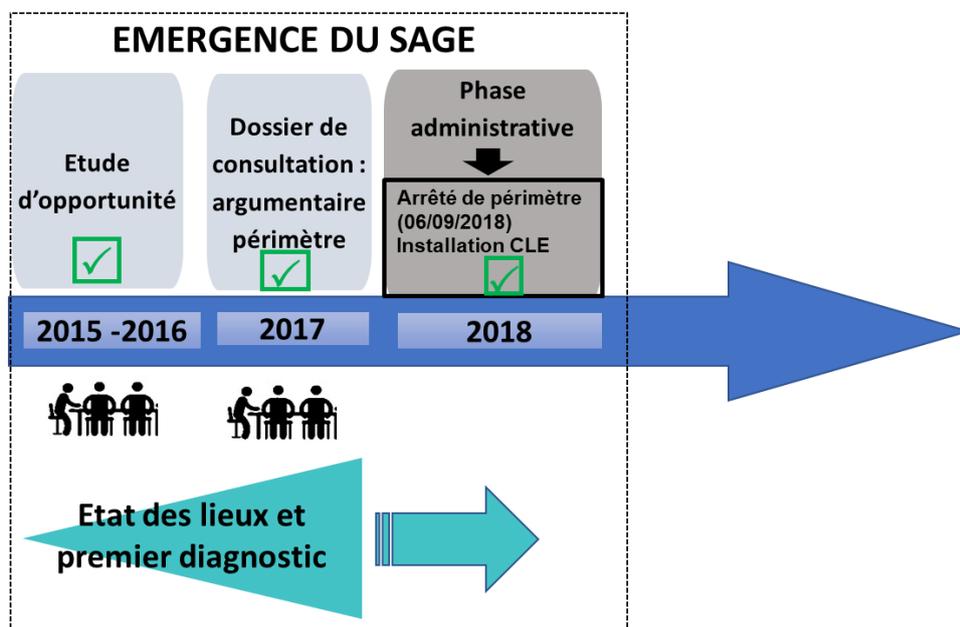
Carte du périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

**Les enjeux définis dans le SAGE BVPA résultent de la déclinaison de cinq thématiques majeures issues de l'état des lieux et du diagnostic :**

- **Le partage de l'eau**, est une thématique récurrente car le SAGE est d'abord un territoire confronté à des décisions sur la valorisation locale de ces ressources entre respect des milieux naturels et développement d'activités économiques. Il est aussi pourvoyeur de ressources d'intérêt régional (Occitanie) voire interrégional (Nouvelle Aquitaine) ;
- **L'espace alluvial**, car c'est dans les vallées, que se concentrent les populations et une grande part de l'activité. C'est là que les pressions sur le milieu naturel sont les plus fortes et c'est aussi un espace où il faut vivre avec les risques d'inondations et la dynamique des grandes rivières ;
- **La biodiversité**, préoccupation croissante dans la population et une des cibles stratégiques du SAGE. La protection et la réhabilitation des milieux aquatiques sont la principale clé pour agir ;
- **La satisfaction des besoins humains fondamentaux et des enjeux sanitaires**, nécessite de poser un regard systématique sur les questions de l'eau potable et de l'assainissement ;
- **L'activité économique** qui est l'un des piliers de la gestion équilibrée doit trouver les conditions de son développement en respectant les enjeux précédents, conditions de la pérennité du modèle.

## 1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après 4 années de phase d'émergence du SAGE BVPA, le périmètre a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 6 septembre 2018.



Le 11 décembre 2019, Madame la Préfète de l'Ariège a installé la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, qui comprend 73 membres.

A l'issue de la phase d'émergence et depuis la phase d'élaboration du SAGE, le Conseil Départemental de l'Ariège a été désigné structure porteuse du SAGE BVPA le 6 février 2020. Le SAGE BVPA est actuellement en phase d'élaboration.

### 1.3 La cellule animation du SAGE

En 2020, l'animation du SAGE a été assurée par un animateur à 0,4 Équivalent Temps Plein, appuyé par 0,1 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier. Cet animateur a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2020.

En 2021, l'animation du SAGE a été assurée par le Service Agriculture Eau et Environnement (SAEE) au sein de la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement (DAME).

Une animatrice a ensuite été recrutée et a pris ses fonctions en novembre 2021. L'animatrice du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises a pour principales missions l'animation de la Commission Locale de l'Eau, l'animation des commissions géographiques ou thématiques, le pilotage des études d'élaboration du SAGE et le développement d'outils de communication.

## 2 L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE

### 2.1 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises est composée de 73 membres :

- 40 membres pour le collège des élus,
- 21 membres pour le collège des usagers,
- 12 membres pour le collège de l'État.

La CLE du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, a été installée en décembre 2019.

En 2020, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois :

- **Commission du 6 février 2020 :**

Membres de la CLE lors de la séance du 6 février 2020		
en exercice	présents	votants
73	49	51

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 6 février 2020.

Durant cette séance la CLE a :

- Adopté ses règles de fonctionnement,

- Adopté la désignation des membres du bureau,
- Adopté la désignation des Vice-Présidents,
- Adopté la désignation de la structure porteuse.

## 2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE est composé de 22 membres :

- 13 membres pour le collège des élus,
- 6 membres pour le collège des usagers,
- 3 membres pour le collège de l'État.

Le Bureau de la CLE s'est réuni une fois en 2020 :

- **Bureau de la CLE du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :**

Un Bureau de la CLE a été organisé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour valider la méthodologie à mettre en place dans le cadre de l'organisation des Commissions Géographiques pour travailler sur l'état des lieux et le diagnostic.

Le travail au sein des Commissions Géographiques, du fait de la situation sanitaire liée à la COVID 19, n'a pas pu se faire avec des réunions en présentiel.

Une autre méthodologie a donc été validée lors du bureau du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et déclinée comme suit :

- Réalisation d'un film sur « le partage de l'eau »,
- Envoi à tous les membres de la CLE un diagnostic initial global du SAGE,
- Envoi à tous les membres de la CLE un diagnostic initial de son bassin versant,
- Envoi à tous les membres de la CLE un document réponse dans lequel il pourra indiquer son avis sur les différentes problématiques présentées dans le diagnostic initial.

## 2.3 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau.

À ce titre elle a procédé en 2020 et 2021 à :

- La préparation technique et logistique de l'installation de la CLE,
- La préparation des documents de la CLE : Les règles de fonctionnement et le protocole d'accord entre la CLE et la structure porteuse,
- L'organisation et l'animation des réunions du Bureau,
- L'engagement des études d'élaboration du SAGE avec le lancement d'une consultation auprès de prestataires pour retenir un bureau d'études spécialisés dans ce domaine et réaliser la phase 1 des études d'élaboration,

- 
- Assurer le secrétariat de la CLE : Enregistrement/rédaction de courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions,
  - Assurer le suivi administratif et financier de la procédure,
  - La réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animateur a aussi participé aux réunions organisées par des instances partenaires.

**- Lancement une consultation auprès de prestataires pour retenir un bureau d'études spécialisés dans ce domaine, pour réaliser la phase 1 des études d'élaboration :**

Cette consultation a été lancée en juin 2020 et 4 bureaux d'études ont répondu.

Suite à l'analyse des offres le bureau d'études EAUCEA a été retenu avec une offre à 48 060 € TTC. Le marché lui a été notifié le 27 juillet 2020.

**- Réalisation de la phase d'état des lieux par bassin versant :**

Cette étape, primordiale pour la réalisation d'un bon diagnostic du territoire, a nécessité une concertation importante avec les acteurs du territoire.

La consultation, prévue initialement par un travail au sein des Commissions Géographiques, du fait de la situation sanitaire liée à la COVID 19, n'a pas pu se faire avec des réunions en présentiel.

Les diagnostics globaux et par bassin versant ont été finalisés fin octobre 2020 et envoyés avec le film aux membres des commissions géographiques le 06/11/2020 pour un retour de leurs observations au 30/11/2020.

Ces documents ont également été adressés à des acteurs concernés par les problématiques des bassins versants qui ne sont pas membres de la CLE (Principauté d'Andorre, Toulouse Métropole, SAGE limitrophes, SCOT, ...).

Les résultats des élections municipales de 2020 ont modifié la représentation des Collectivités dans le 1<sup>o</sup> Collège, entraînant la prise d'un Arrêté modificatif de composition de la CLE par la Préfète de l'Ariège au 27 novembre 2020.

Du fait de cette situation, la consultation des membres a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2020 puis jusqu'au 21 janvier 2021.

Pour l'année 2020, le tableau détaillant la répartition des missions a été le suivant :

Missions	Nombre de jours prévus
<b>Installation de la CLE</b>	2 jours +1 j secrétariat
<b>Rédaction des documents de la CLE</b>	4 j + 1 j secrétariat
<b>Secrétariat de la CLE</b>	4 J +2 j secrétariat
<b>Réunions avec les partenaires</b>	10 J +2 j secrétariat
<b>Etudes d'élaboration - Consultation auprès des prestataires</b> Rédaction des documents du marché, analyse des offres, choix du candidat.	15 j + 4 j secrétariat
<b>Organisation des réunions (Bureau, CLE)</b> Production de documents pour les réunions, comptes rendus. <b>Suivi administratif et financier</b>	15 j + 5 j secrétariat
<b>Appui bureau d'études</b> Préparation des présentations, Film, recensement et transversalité des enjeux.	30 j
<b>Total</b>	<b>80 j + 15 j secrétariat</b>

### 3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

#### 3.1 Site Internet du SAGE

Le site internet relatif au SAGE est hébergé sur le site du Conseil Départemental de l'Ariège avec une page « dédiée ». Il a été administré et alimenté au cours des années 2020 et 2021.

#### 3.2 Le film sur le SAGE

Dans le cadre de la phase d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, un film a été réalisé et diffusé à l'ensemble des membres de la CLE et des partenaires financiers et institutionnels.

Le tournage du film s'est déroulé les 12 et 13/08/20, 15/09 et 16/09/20 avec l'appui de Paul GARCIAS, sous-traitant d'EAUCEA. Ce film a eu pour but de présenter les différents usages ou enjeux de la ressource en eau

par des reportages et interviews d'acteurs majeurs (Président de la CLE, Président d'un syndicat de gestion des rivières (SSV), Vice-Président du SMDEA, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, Président de l'ANA, Représentante d'EDF GEH Aude-Ariège, Présidente de l'Institution de Montbel, Trésorier de la Fédération de pêche 09, Elu de la Chambre d'agriculture 09).

### 3.3 Production de documents de communication

Pour la consultation territoriale, lors de l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic, 6 documents écrits ont été produits en 2020.

## 4 BILAN FINANCIER

Le bilan financier pour l'année 2020 se décline comme suit :

Charges de personnel	Montants TTC
Animateur SAGE (0,4 ETP)	22 440,00 €
Secrétariat (0,1 ETP)	2 634,00 €
Frais indirects (matériel informatique, bâtiment, téléphone,.....)	5 014,80 €
<b>Total</b>	<b>30 088,80 €</b>

En 2020 les recettes ont été assurées par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie.

	Animation
Agence de l'eau Adour Garonne 70%	21 062,20 €
Région Occitanie 10%	3 008,90 €
CD09 20%	6 017,70 €
<b>Total</b>	<b>30 088,80 €</b>

Pour l'année 2021, il n'y a pas de bilan financier, le recrutement du nouvel animateur n'ayant eu lieu qu'en novembre 2021.

## 5 BILAN ET PERSPECTIVES 2022

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par les élections municipales suivies des élections départementales et régionales qui ont rendues nécessaire la désignation de nouveaux élus dans le collège des collectivités de la CLE.

En 2022, la Commission Locale de l'Eau continuera, assistée du bureau, et après validation du diagnostic, à travailler sur la phase 2 de l'élaboration du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises avec la réalisation du cahier des charges pour l'élaboration et la définition des tendances et scénarios.

Les prochaines étapes seront les suivantes :

